Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213500853-20251217-D25_148-DE

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
25_148

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-cinq, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 17 décembre 2025**, à 20 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le mercredi 10 décembre 2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de Conseillers présents : 22
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 10 décembre 2025

****

Présents : Mme GIROUX Yolande, M. COCHARD Alain, Mme DELAHAIS Odile, M. DENOUAL Jean, Mme DUTAY-MOREL Isabelle, Mme LEGROS Marie-Noële, M. DESBOIS Jean-Pascal, Adjoints au Maire,
M. LEMENANT Yannick, Mme CHAMPAGNAY Annie, Mme FORESTIER Anne, M. RIAUX Bertrand, M. CORVAISIER Christophe, Mme POREE Fabienne, Mme DONDEL Hermina, Mme CHAUVIN Adeline, Mme FERRÉ Karine, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. FÉVRIER Eric, M. ARNAL Cyrille, Mme AOUSTIN Nathalie, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : M. LE BESCO Joël pouvoir à Mme GIROUX Yolande, M. LEGRAND Jean-Luc pouvoir à M. DESBOIS Jean-Pascal, M. LARCHER François pouvoir à M. DENOUAL Jean, Mme BAUDOIN Nadine pouvoir à Mme DUTAY-MOREL Isabelle, Mme MASSIOT-PAULIAT Sophie pouvoir à Mme FERRÉ Karine

Absents excusés : -

Absents : M. HIGNARD Bertrand, Mme RUELLAN-PENTROI Sandrine.

****

Président de séance : Pour le Maire empêché, Mme GIROUX Yolande, 1° adjointe.

Secrétaire de séance : Mme FERRÉ Karine, Conseillère Municipale.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213500853-20251217-D25_148-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2025

25-148) TARIFS DE SOUS-LOCATION DE LA MAISON DE LA LANTERNE - 2026

Rapporteur : M. Jean-Pascal DESBOIS, adjoint en charge de la culture

Nomenclature : 7.10 – FINANCES LOCALES/Divers

VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'avis favorable du comité « Maison de la Lanterne » qui s'est réunie le 28 novembre 2025,
VU le bail de location en attente de signature entre la ville et la succession Fresneau (représentée par Mme Lemétayer),

CONSIDERANT la volonté municipale de valoriser l'art et l'artisanat d'art dans un bâtiment historique privé,
CONSIDERANT la démarche effectuée par la ville auprès du propriétaire de la Maison de la Lanterne pour ouvrir cette bâtisse historique au public,
CONSIDERANT l'organisation de ces expositions-ventes sous la forme de locations temporaires,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les tarifs de sous-location 2026 suivants de la Maison de Lanterne :

Durée	Montant 2026	*Montant 2025*
1 semaine	**90 €**	***90 €***
2 semaines	**160 €**	***160 €***
3 semaines	**225 €**	***225 €***
Forfait hebdomadaire - exposition collective *	20 €	*20 €*
Réduction en cas d'organisation d'un atelier **	20 €	*20 €*
Majoration pour les expositions organisées sur la période allant du 15 juillet au 15 août	20 €	*20 €*
Réduction pour les expositions organisées la première semaine de septembre (rentrée scolaire)	10 €	*10 €*

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les baux temporaires,

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213500853-20251217-D25_148-DE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente décision,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

K. FERRÉ

Pour le Maire empêché par application de l'article 2122-17 du CGCT

La 1° Adjointe, Y. GIROUX